



Wallonie

Ville de Châtelet



## URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Madame YILMAZ DUDU**

Le terrain concerné est situé à 6200 CHÂTELET, **rue Culot-Reine n°32** et cadastré **Châtelineau 2 (3) section B n° 206F2**

Le projet consiste en **la régularisation d'annexes.**

et présente les caractéristiques suivantes :

**Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les motifs suivants :**

- **Point 1.4.1.1. page 59 : Les volumes secondaires rez et attenant à la construction principale sont autorisés jusqu'à une profondeur totale de construction de 20 m au maximum à compter de l'alignement à condition de conserver un recul arrière de 6 m au minimum par rapport à la limite arrière de la parcelle (la profondeur totale de construction est de 20,07m).**

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 28 mai 2018 au 11 juin 2018 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le

**14 MAI 2018**

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS



Pour le Bourgmestre,  
L'Echevin délégué,  
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ